

ASSEMBLÉES DE DIEU INDÉPENDANTES INTERNATIONALES (Canada)

Révérend Paul McPhail, Secrétaire général

B.P. 653, Chatham, Ontario N7M 5K8

Téléphone : (519) 352-1743, Télécopie : (519) 351-6070

Courriel : pmcphail@ciaccess.com, Site web : www.iaogcan.com



Notre mission : Présenter l'Évangile en parole et en action pour toutes les nations

EXIGENCES (CONDITIONS) POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE OU D'UNE ORDINATION

Les Assemblées de Dieu indépendantes et internationales sont une fraternité de ministres. Chaque église est souveraine et ordonne ses propres ministres. La demande en vue de l'obtention de la licence ou de l'ordination est faite aux Assemblées de Dieu indépendantes et internationale pour la reconnaissance gouvernementale.

NOTEZ : les candidats à l'ordination doivent être ministres avec une licence depuis deux ans ou plus avant d'effectuer une demande en vue de l'ordination.

1. Qu'est-ce qui vous qualifie comme ministre et quel sera votre champ (domaine) de ministère ? (Ex : jeunesse, pasteur d'église locale, missionnaire)
2. Exposez vos qualifications pour la licence ou l'ordination.
3. Pour quelle église locale travaillez-vous et quel a été votre champ (domaine) de ministère et depuis combien de temps ?
4. Votre crédibilité financière est-elle stable ? Êtes-vous disposé à vous soumettre à une vérification de crédit ?
5. Avez-vous un casier judiciaire ? Êtes-vous disposé à faire l'objet d'une vérification policière ?
6. Le candidat doit être disposé à assister aux réunions pastorales régionales; à défaut de faire ainsi, cela pourrait aboutir à la suspension des lettres de créance.
7. S'il-vous-plaît, fournissez trois recommandations écrites, ceux-ci ne doivent pas être des parents.
8. De 300 à 500 mots, donnez une déclaration de votre foi, conversion, le baptême d'eau et le baptême de l'Esprit-Saint. Dans cette déclaration incluez aussi la chose suivante :

Vos qualifications de formation biblique.

- a. Église Locale ?
- b. École Biblique ?
- c. Séminaire ?
- d. Autre ?

RÉPONSES EXIGÉES PAR L'ÉGLISE LOCALE FAISANT LA DEMANDE :

1. Le candidat (demandeur) accepte-t-il le tutorat de l'église locale et la discipline de l'église locale ?
2. Le candidat (demandeur) a-t-il un bon rapport à l'extérieur de l'église locale ?

Révisé en Mai 2006